

RAPPORT SUR LE PREAVIS N° 12/2017

COMPTES 2016

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le texte du préavis ainsi que les comptes nous ont été envoyés par courriel le 26 avril 2017. Le document nous a été donné lors de la première réunion.

La commission s'est réunie à 3 reprises :

- Lundi 2 mai, pour préparer les questions à la Municipalité
- Mardi 10 mai avec M Louis Savary, syndic et M. Christian Franco, boursier pour répondre aux questions de la commission. M. Joël Humbert, président du conseil, nous a fait l'honneur de sa présence.
- Lundi 22 mai, pour une séance de travail.

Le rapport final a été approuvé par échange de courriels.

La commission des finances remercie la municipalité et le boursier pour leur disponibilité et leurs réponses. Elle a tout particulièrement apprécié la parfaite maîtrise des dossiers dont a fait preuve le boursier.

De manière générale, la commission est très heureuse de la santé des finances de la commune pour 2016. Les points sur lesquels la commission souhaite plus particulièrement attirer l'attention de Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux sont les suivants :

- 1) La marge d'autofinancement est fortement positive à Frs 4'661'203.-. Ceci vient essentiellement de rentrées exceptionnelles au titre des personnes morales.
- 2) Ces rentrées supplémentaires de quelque 5.46 millions de francs ne se traduisent pas par un résultat équivalent car la péréquation nous coûte quelques 3 millions de francs supplémentaires.
- 3) Ce résultat réjouissant a permis de réduire très largement (environ 83%) l'endettement net de la commune.
- 4) La commune possède de fortes liquidités dans ses comptes. Ceci est la conséquence indirecte de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire qui repousse la réalisation de certains projets et du fait que nos emprunts à long terme ne peuvent être remboursés de manière anticipée. Le boursier, avec l'aval de l'exécutif, a pris des mesures pour limiter l'impact des taux négatifs sur ces comptes.
- 5) Le prélèvement au poste 451.4812 est effectué sur un fonds de réserve résultant d'une ristourne reçue par la commune et qui correspond à la masse des sacs non vendus lors de l'extension de la zone de couverture de la collecte à de nouvelles communes. Ainsi la commune a pu éviter une augmentation de la taxe forfaitaire cette année.
- 6) Les travaux du refuge (poste 321.3141) n'ont pas été exécutés pour donner à la municipalité le temps d'étudier d'autres solutions.
- 7) La très forte augmentation au poste 171.3121 (consommation d'eau) vient d'un double effet. Comme indiqué, la consommation d'eau en 2015 a été plus importante

et donc les montants des acomptes revus à la hausse. Cela s'accompagne d'un timing des factures qui a fait que la dernière facture de 2015 est arrivée en 2016.

- 8) Le réfectoire est de plus en plus utilisé ce qui est réjouissant (poste 506.4652).
- 9) Comme noté en 2015 et en 2016, la commission relève que l'endettement actuel de la commune (endettement net Frs 692'362.-) est très faible (notons que l'exécutif a préféré utiliser la notion de dette brute qui est maintenant préconisée mais qui ne permet pas de se référer au plafond d'endettement). Cette situation est enviable et résulte de l'application de la LAT qui retarde les projets de développement de la commune (Châtelard et nouveau collège principalement). La commission se permet de réitérer une de ses observations des années précédentes : « il serait pertinent d'avancer certains investissements et de remettre sur la planche certains projets abandonnés. Cependant, la commission propose qu'une telle démarche s'inscrive dans une vision d'ensemble de la commune à l'horizon 2025 qui verrait sa population atteindre 6000 habitants. »

Conclusions

La commission a étudié en détail les comptes 2016. Elle a obtenu de la municipalité toutes les réponses à ses questions. Elle constate que les finances sont saines et que la municipalité maîtrise bien les dépenses courantes qui sont en légère augmentation. Elle relève que la municipalité a pris des mesures pour contrer les taux d'intérêts négatifs sur ses dépôts et souhaite qu'elle présente une nouvelle planification des investissements. A l'unanimité de ses membres présents, la commission vous recommande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

- d'adopter les comptes 2016 tels que présentés
- de donner décharge à la commission de son mandat

Pour la commission des finances du Conseil Communal de Cheseaux-sur-Lausanne,


Monsieur Amintore Savini, président


Madame Liliane Annen


Monsieur Jean-Paul Bruand


Monsieur Jean-Dominique Decotignie, rapporteur